



DOSSIER INSCRIPTION

FORUM DES ASSOCIATIONS

EDITION 2022

Le Forum des Associations est ouvert à toutes les associations manosquines sous le régime de la loi 1901

Dossier à renvoyer impérativement par courrier avant le **20 mai 2022** à :

Monsieur le Maire
Service Vie Associative
Place de l'Hôtel de Ville
04100 Manosque
ou par mail à : vie-associative@ville-manosque.fr

Le service de la Vie Associative se réserve le droit de ne pas accepter toute association qui ne rentrerait pas dans le cadre de la non-concurrence et dans le respect des associations présentes.

INFORMATION PREALABLE

Date du Forum des Associations

Samedi 10 septembre 2022 au Parc de la Rochette de 9h00 à 17h00

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à renvoyer **avant le 20 mai 2022**. Après cette date, aucune candidature ne sera acceptée. Merci de bien vouloir respecter ce délai.

Installation

L'installation des barnums amenés par les associations aura lieu le samedi 10 septembre 2022 de 6h00 à 8h30 et sera effectuée par les associations elles-mêmes.

Concernant les barnums prêtés par la Ville, leur montage se fera également par les associations dans le même créneau horaire ; en collaboration, (dans la mesure du possible) avec les services de la Ville.

Disposition des stands

Un barnum de 3x3 mètres pourra **exceptionnellement** être mis gratuitement à disposition des associations dans la limite des ressources en matériel. Certaines associations pourront donc être regroupées sous un même barnum. **La Ville ne pourra pas fournir un barnum pour chaque association. Merci de vous en procurer un dans la mesure du possible.**

Les stands seront installés par les associations. L'implantation sera réalisée en fonction des impératifs de sécurité, des besoins recensés et sera communiquée ultérieurement.

Un lieu précis sera défini et vous sera communiqué ultérieurement pour le retrait de l'ensemble du matériel mis à disposition le samedi 10 septembre 2022 ainsi que sa redépose à la fin de la manifestation.

Désinstallation

Aucune association ne pourra désinstaller et partir avant 17h00 le samedi 10 septembre. Le démontage des barnums sera réalisé par les associations le samedi 10 septembre après 17h00.

Concernant les barnums prêtés par la Ville, leur démontage se fera par les associations ; en collaboration, (dans la mesure du possible) avec les services de la Ville.

Restauration

Une buvette sera tenue par le Collectif Sportif Manosquin.

Accueil café prévu pour les exposants offert par la Ville de Manosque.

PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE BESOIN

Référente Culture - Service Culturel

Delphine Honde – 04.92.70.35.01 – dhonde@dlva.fr

Référente Santé-Social - CCAS

Geneviève Ortega – 04.92.74.47.42 – ccas@ville-manosque.fr

Référente Sports

Nathalie Martinez – 04.92.70.35.59 - sport@ville-manosque.fr

Référente Sports et Vie Associative – Service Vie Associative

Sabrina Gambaracci – 04.92.70.38.91 – vie-associative@ville-manosque.fr

I. IDENTITE DE L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION

NOM DU CONTACT

ADRESSE POSTALE

COORDONNEES TELEPHONIQUES

E-MAIL

II – FICHE TECHNIQUE

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

MATERIEL

1- L'Association apporte son propre matériel (à préciser) – **option à privilégier en particulier pour le barnum : (remplir les cases correspondantes)**

Barnum	Tables	Chaises	Grille d'exposition	Autres (à préciser)
<u>Dimension à préciser</u> du barnum apporté par vos soins Dimension :				

2- L'Association demande à la Ville de Manosque la mise à disposition du matériel suivant (**sous réserve des disponibilités et à titre exceptionnel en particulier concernant le barnum**) :

1 barnum* 1 table 2 chaises 1 grille d'exposition

* **Attention la Ville ne pourra pas mettre à disposition un barnum pour chaque association. Merci de vous en procurer un dans la mesure du possible.**

➔ AUCUN RACCORDEMENT ELECTRIQUE

DEMONSTRATION

Pensez-vous réaliser une démonstration ? Oui Non

Si oui, décrire votre animation (¼ d'heure maximum):

ENGAGEMENT

En participant au Forum, l'Association s'engage à :

- installer son barnum le samedi 10 septembre 2022 avant 9h00 si elle apporte son propre matériel ainsi que si la Ville de Manosque lui prête un barnum ;
- tenir son stand **sans interruption de 9h00 à 17h00**, le jour du forum ;
- restituer le matériel prêté en l'état et prendre à sa charge les frais de réparations ou le remplacement de tout matériel détérioré ou perdu le cas échéant ;
- prévenir la Ville de Manosque en cas de désistement **avant le 12 août 2022**.

Fait à Manosque, le

Madame/ Monsieur _____ pour le compte de l'Association _____
en sa qualité de _____ .

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »